

RAPPORT (2023) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1.1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités du Comité SPS en 2023.

1.2. Le Comité SPS a tenu ses réunions formelles (en mode hybride) les 22-24 mars, les 12-14 juillet et les 15-17 novembre 2023. Les Membres ont continué d'utiliser [eAgenda](#) pour présenter des points à inscrire à l'ordre du jour, soulever des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) ou s'associer à celles-ci et télécharger des déclarations.

1.3. En juin 2022, M. Tang-Kai Wang (Taipei chinois) avait été élu Président pour la période 2022-2023. M. Tayutic Mena (Costa Rica) a été élu Président pour la période 2023-2024.

Programme de travail concernant la déclaration SPS pour la CM12

1.4. Au cours de la première partie de 2023, les Membres ont poursuivi les travaux dans le cadre du Programme de travail prévu dans la Déclaration SPS pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC visant à relever les défis SPS du monde moderne ([Déclaration SPS pour la CM12](#))¹, dans cinq groupes thématiques qui avaient été établis en juin 2022. Ces groupes étaient chargés d'examiner les thèmes suivants: 1) comment favoriser la sécurité alimentaire mondiale et des systèmes alimentaires plus durables; 2) comment encourager les Membres à fonder les mesures SPS sur des principes et des preuves scientifiques; 3) comment renforcer la sécurité sanitaire des échanges internationaux de produits alimentaires, d'animaux, de végétaux et des produits du règne animal et du règne végétal par l'adaptation des mesures SPS aux conditions régionales; 4) comment encourager la coopération avec les organisations ayant le statut d'observateur qui soutiennent les travaux du Comité SPS et les organismes internationaux de normalisation; et 5) comment accroître la participation des pays en développement et pays les moins avancés Membres, et mieux répondre à leurs besoins spéciaux, en ce qui concerne l'élaboration et l'application des mesures SPS.²

1.5. Ces groupes thématiques, dirigés par des responsables, ont poursuivi leurs discussions et entendu des exposés présentés par un large éventail de parties prenantes, y compris des Membres, des organismes internationaux de normalisation, des organisations internationales et des producteurs, sur différents sujets se rapportant aux discussions en cours dans le contexte de la Déclaration SPS pour la CM12. De plus amples renseignements sur les travaux des groupes thématiques figurent dans les rapports qui ont été distribués par chacun des responsables en mars ([G/SPS/W/332 à G/SPS/W/336](#))³ et en mai 2023 ([G/SPS/W/339 à G/SPS/W/343](#))⁴, ainsi que sur la [page Web consacrée](#) au Programme de travail concernant la Déclaration SPS.

¹ La Déclaration SPS pour la CM12 donnait pour instruction au Comité SPS de lancer un programme de travail visant à améliorer encore la mise en œuvre de l'Accord SPS compte tenu des nouvelles possibilités et des nouveaux défis ([WT/MIN\(22\)/27](#)).

² À la réunion du Comité SPS de juin 2022, les Membres ont décidé d'organiser des groupes thématiques pour débattre des cinq thèmes spécifiquement mentionnés dans la Déclaration. Un résumé des discussions tenues à la réunion informelle de juin 2022 est disponible dans la section 2 de l'annexe C du rapport résumé de la réunion de juin 2022 ([G/SPS/R/107](#)).

³ [G/SPS/W/332](#) (Groupe 1); [G/SPS/W/333](#) (Groupe 2); [G/SPS/W/336](#) (Groupe 3); [G/SPS/W/334](#) (Groupe 4) et [G/SPS/W/335](#) (Groupe 5).

⁴ [G/SPS/W/339](#) (Groupe 1); [G/SPS/W/340](#) (Groupe 2); [G/SPS/W/341](#) (Groupe 3); [G/SPS/W/342](#) (Groupe 4) et [G/SPS/W/343](#) (Groupe 5).

1.6. Au cours de la deuxième partie de 2023, à la demande du Comité, l'ancien Président (M. Tang-Kai Wang) a continué de jouer le rôle de Facilitateur afin de mettre la dernière main aux documents finals du Programme de travail concernant la Déclaration SPS pour la CM12. Sur la base des contributions des Membres et des discussions tenues dans le cadre des groupes thématiques, des consultations intersessions et des réunions du Comité, deux projets de documents finals ont été élaborés: i) un [résumé factuel](#) du Programme de travail concernant la Déclaration SPS pour la CM12⁵; et ii) un [projet de rapport](#) devant être présenté aux Ministres à la CM13.⁶ Les Membres ont examiné ces documents pour la première fois à la réunion du Comité de juillet; ils ont ensuite examiné leurs versions révisées lors des consultations intersessions tenues en septembre et à la réunion du Comité de novembre. Durant cette période, le Facilitateur a aussi consulté les Membres qui avaient fourni des contributions sur le texte. Le résumé factuel a été finalisé à la réunion du Comité de novembre; il a ensuite été distribué sous la cote [G/SPS/70](#). Les Membres sont également convenus de finaliser le texte du rapport devant être présenté à la CM13. Certaines délégations ayant demandé plus de temps pour achever leurs procédures internes, le Président les a exhortés à les achever avant la fin du mois de novembre. Après cela, le Président a distribué le rapport ([G/SPS/GEN/344/Rev.3](#)) à nouveau au début de décembre, en proposant qu'il soit adopté afin la fin de l'année.

Groupe de travail sur les procédures d'homologation

1.7. En mars 2023, le Groupe de travail sur les procédures d'homologation⁷ a achevé ses travaux et établi trois documents finals pour examen par le Comité SPS: i) un compte rendu détaillé de ses travaux ([G/SPS/GEN/2097](#)); ii) un recueil d'outils et de ressources disponibles ([G/SPS/GEN/2098](#)); et iii) une vue d'ensemble des résultats et des recommandations ([G/SPS/GEN/2099](#)). Le recueil d'outils et de ressources disponibles et les recommandations ont été adoptées par le Comité SPS ([G/SPS/67](#) et [G/SPS/68](#)) en mars 2023. Le recueil énumère les ressources auxquelles peuvent avoir facilement accès les Membres qui souhaitent adopter ou affiner des procédures d'homologation SPS. Les recommandations encouragent les Membres à envisager d'utiliser les mécanismes du Comité SPS pour faciliter les discussions sur les procédures d'homologation, à examiner la nécessité de mettre au point des orientations ou des outils additionnels et à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord SPS en ce qui concerne les procédures d'homologation. Les Membres sont encouragés, entre autres choses, à: i) publier des renseignements sur les sites Web officiels, idéalement dans plusieurs langues, et à utiliser les outils électroniques pour fournir des renseignements clairs et opportuns; ii) publier des coordonnées actualisées sur la plate-forme e-Ping SPS et OTC; iii) notifier toutes les procédures d'homologation nouvelles ou modifiées; iv) fournir des renseignements de manière proactive au début du processus d'homologation; v) maintenir une communication ouverte et constante tout au long des processus d'homologation; et vi) utiliser les outils internationaux pour l'échange électronique de certificats. Les Membres sont aussi encouragés à participer aux activités de coopération réglementaire et à utiliser les technologies et les pratiques modernes, comme les audits à distance.

Fonctionnement du Comité SPS

1.8. Suite à la demande du Président du CCM visant à ce que les organes subsidiaires organisent des discussions sur le fonctionnement des comités et établissent des rapports écrits résumant ces discussions et décrivant les améliorations⁸, le Comité SPS a tenu plusieurs discussions sur son fonctionnement. Les Membres ont examiné plusieurs propositions concernant les domaines dans lesquels des améliorations pouvaient être apportées au fonctionnement du Comité SPS et l'attention a été attirée sur les documents pertinents distribués dans d'autres Comités.⁹ Les Membres ont aussi présenté des suggestions oralement durant les réunions. Lors des discussions, les Membres ont souligné que le Comité SPS réfléchissait régulièrement à la manière dont il pouvait améliorer ses pratiques, y compris dans le contexte des examens, et qu'il avait en fait déjà mis en œuvre bon

⁵ [G/SPS/GEN/2134](#) (et ses révisions).

⁶ [G/SPS/W/344](#) (et ses révisions).

⁷ [G/SPS/W/328/Rev.1](#) et [G/SPS/W/328/Rev.1/Add.1](#). Le Groupe de travail sur les procédures d'homologation a été établi en novembre 2020. Vingt-cinq Membres y ont participé: Afrique du Sud, Argentine, Belize, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Taipei chinois, Ukraine, Union européenne et Uruguay. L'OCDE y a également participé.

⁸ [JOB/CTG/29](#) et [JOB/CTG/33](#).

⁹ [JOB/SPS/25/Rev.3](#) présenté par l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay; [WT/GC/W/874](#) présenté par l'Inde; et [JOB/CTG/26/Rev.1](#) présenté par le Royaume-Uni.

nombre des propositions présentées par les Membres dans le cadre du CCM et d'autres comités. En réponse à la demande d'un Membre, le Secrétariat a communiqué des renseignements sur l'une des propositions, souligné les domaines dans lesquels le Comité SPS mettait déjà en œuvre les meilleures pratiques et identifié les domaines susceptibles d'être améliorés ou harmonisés.¹⁰ En octobre, le Président a établi, sous sa propre responsabilité, un rapport à l'intention du CCM sur les améliorations apportées au fonctionnement du Comité SPS.¹¹ Les observations des Membres ont été prises en compte dans la finalisation de ce rapport.

1.9. À la réunion du Comité de novembre, les Membres ont à nouveau discuté de la manière d'améliorer plus avant le fonctionnement du Comité, en tenant compte des suggestions concernant la participation en présentiel aux réunions du Comité SPS, les interventions relatives aux PCS et l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour des réunions, entre autres.

Sixième examen

1.10. En juillet, le Comité a demandé au Secrétariat d'établir un processus et un calendrier pour le sixième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS. Le Comité a examiné et adopté la procédure¹² à sa réunion de novembre.

Renseignements communiqués par les Membres

1.11. Tout au long de l'année, les Membres ont échangé des renseignements sur diverses questions liées aux mesures SPS. Le Japon a régulièrement fourni des renseignements actualisés concernant la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, y compris sur le rejet des eaux traitées au moyen du Système avancé de traitement des liquides (ALPS), et l'Ukraine a fourni des renseignements concernant le fonctionnement actuel de son infrastructure SPS et d'autres aspects SPS liés à sa situation en matière de sécurité alimentaire. En outre, les États-Unis ont mentionné tout particulièrement une séance d'information qui avait eu lieu sur le thème "Voix du terrain: solutions numériques et innovations dans le domaine de l'agriculture durable"¹³, ainsi qu'un atelier qui s'était tenu dans le cadre du Forum de l'APEC sur la coopération en matière de sécurité sanitaire des aliments sur le thème "Communication sur les risques liés aux limites maximales de résidus". Le Brésil et les États-Unis ont aussi attiré l'attention sur les communications qu'ils avaient présentées sur le renforcement de la sécurité alimentaire.¹⁴ La Fédération de Russie a donné un aperçu des résultats d'une Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la résistance aux antimicrobiens (RAM), tenue à Moscou en décembre 2022. L'Union européenne, quant à elle, a fourni des renseignements sur la proposition de la Commission européenne concernant les végétaux produits à l'aide de certaines nouvelles techniques génomiques et les produits alimentaires et aliments pour animaux qui en sont issus, et a informé le Comité des recommandations en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens qui avaient été formulées par l'UE dans le cadre de l'approche "Une seule santé". En outre, l'Union européenne a attiré l'attention sur l'initiative "Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres". La Côte d'Ivoire a partagé des renseignements sur la délivrance de certificats phytosanitaires et le Brésil a appelé l'attention sur sa demande visant à ce que le Président facilite des consultations avec le Nigéria au sujet des exportations de viande et d'autres produits de ce pays dans le cadre de la procédure de consultation *ad hoc* du Comité SPS énoncée dans le document [G/SPS/61](#).

1.12. En 2023, le Canada, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne ont rendu compte de leurs activités d'assistance technique en faveur des pays en développement. L'Argentine a également présenté un exposé sur sa coopération technique internationale en matière de sécurité alimentaire mondiale fournie entre 2012 et 2022. En outre, la Fédération de Russie de communiqué des renseignements sur le soutien technique qu'elle apportait dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens.

¹⁰ L'exposé du Secrétariat a été distribué en tant que document de séance sous la cote [RD/SPS/227](#).

¹¹ [G/L/1508 – G/SPS/69](#).

¹² [G/SPS/W/346](#).

¹³ Cette activité a été organisée en novembre 2022 par l'Argentine, le Brésil, le Canada, les États-Unis, Israël et le Paraguay, en coordination avec l'Association pour l'agriculture numérique. Un résumé de l'activité, ainsi qu'un lien vers son enregistrement, figurent dans le document [SPS/GEN/2092](#).

¹⁴ [JOB/SPS/31](#) (communication du Brésil) et [G/SPS/GEN/2168](#) (communication des États-Unis).

1.13. Certains Membres ont aussi présenté des renseignements relatifs à leur situation concernant les parasites ou les maladies. En ce qui concerne les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation, un Membre a communiqué des renseignements sur les mesures qu'il avait prises pour protéger les volailles contre l'IAHP.

Préoccupations commerciales spécifiques

1.14. Le Comité SPS a examiné un large éventail de PCS. Les Membres ont soulevé 17 nouvelles PCS en 2023, y compris en ce qui concerne: les restrictions à l'importation de plusieurs produits suite au rejet d'eaux traitées au moyen du Système ALPS; les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides; les restrictions à l'importation liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse; les prescriptions concernant la surveillance de *Xylella fastidiosa*; et les retards, les prescriptions excessives et les problèmes de communication en rapport avec les procédures d'homologation SPS. De plus, nombre de PCS soulevées précédemment ont continué d'être examinées. Les Membres sont intervenus sur des questions telles que: l'approche réglementaire à l'égard des LMR de pesticides, y compris l'abaissement de certaines LMR dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux afin de protéger les pollinisateurs (question que bon nombre de Membres considéraient comme étant liée à la protection de l'environnement et donc en dehors du champ d'application de l'Accord SPS); la législation sur les perturbateurs endocriniens; les niveaux maximum de contaminants dans les produits alimentaires; la législation relative aux médicaments vétérinaires; les restrictions à l'importation liées à la COVID-19; et les prescriptions en matière d'enregistrement applicables aux établissements exportateurs, y compris les retards dans l'inscription ou la réinscription sur la liste des établissements approuvés. D'autres PCS concernaient les questions suivantes: exigences de certificat en cas de modification génétique; restrictions visant des produits d'origine animale, dues principalement à des maladies animales (par exemple, à des préoccupations liées à l'IAHP, à la peste porcine africaine ou à l'ESB), et statut sanitaire de pays ou régions tel que reconnu par l'OMSA; et restrictions à l'importation en raison de problèmes phytosanitaires.

Rapports annuels

1.15. En 2023, le Comité a examiné plusieurs rapports annuels établis par le Secrétariat, notamment l'aperçu annuel de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence et des préoccupations commerciales spécifiques¹⁵ publié avant la réunion du Comité SPS de mars. Le Secrétariat a aussi attiré l'attention sur les procédures recommandées actualisées pour l'exécution des obligations résultant de l'Accord SPS en matière de transparence¹⁶, qui présente la nouvelle plate-forme ePing SPS et OTC ainsi que les nouvelles pratiques en matière de notification.

1.16. À sa réunion de juillet, le Comité SPS a examiné le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 6 (qui porte sur le principe de la régionalisation)¹⁷, ainsi que le rapport annuel sur la procédure de surveillance du processus d'harmonisation internationale.¹⁸ Les Membres ont poursuivi l'examen de trois questions qui avaient été soulevées au cours des années précédentes concernant la mise en œuvre par les Membres des normes élaborées par l'OMSA sur la peste porcine africaine, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). L'OMSA a fourni des renseignements actualisés sur les travaux de son [observatoire](#) à la réunion de mars.¹⁹

1.17. En outre, à la réunion de novembre, le Secrétariat a présenté le rapport annuel sur l'utilisation de la procédure pour encourager et faciliter la résolution de questions sanitaires ou phytosanitaires spécifiques entre les Membres conformément à l'article 12:2 ([G/SPS/61](#)).²⁰ Ce rapport contenait des

¹⁵ [GEN/804/Rev.15](#) et [GEN/204/Rev.23](#).

¹⁶ [G/SPS/7/Rev.5](#).

¹⁷ [G/SPS/GEN/2127](#).

¹⁸ [G/SPS/GEN/2126](#).

¹⁹ En marge de la réunion du Comité de mars 2023, le Codex, la CIPV et l'OMSA ont organisé une activité parallèle consacrée à la [surveillance de la mise en œuvre des normes internationales](#) (voir aussi le document [G/SPS/GEN/2100](#)).

²⁰ [G/SPS/GEN/2154](#).

renseignements actualisés concernant une demande de recours aux bons offices du Président reçue en 2022.²¹

Traitement spécial et différencié

1.18. À la demande de Membres, la Secrétariat a présenté, à la réunion de mars, les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et les mécanismes connexes figurant dans l'Accord SPS, ainsi que les travaux du Comité SPS et d'autres instances de l'OMC dans ce domaine.²² Les Membres ont souligné l'importance qu'il y avait à rendre opérationnelles ces dispositions et ont mentionné les travaux menés par les groupes thématiques dans le cadre de la Déclaration pour la CM12. En juillet et en novembre, le Secrétariat a aussi fait le point sur les discussions en cours dans le cadre du Comité du commerce et du développement réuni en session extraordinaire au sujet des propositions du G-90 relatives au traitement spécial et différencié dans le cadre de l'Accord SPS et de l'Accord OTC.²³ Les États-Unis ont aussi attiré l'attention sur leur communication²⁴ rendant compte de leurs expériences et observations dans le domaine des OTC dont ils avaient fait part lors de l'événement consacré aux Accords SPS et OTC tenu dans le cadre du Comité du commerce et du développement réuni en session extraordinaire.

Organismes internationaux de normalisation et autres organisations ayant le statut d'observateur

1.19. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le Codex, la CIPV et l'OMSA (fondée en tant qu'OIE) et a régulièrement reçu des renseignements à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités. En 2023, le Conseil oléicole international (COI) a présenté une manifestation d'intérêt renouvelé pour l'obtention du statut d'observateur.²⁵ Toutefois, le Comité SPS n'est pas parvenu à un consensus au sujet de cette demande.

1.20. En ce qui concerne le nombre de demandes de statut d'observateur en attente²⁶, le Comité a approuvé la proposition du Président visant à ce que le Secrétariat envoie, en son nom, une lettre aux organisations concernées indiquant que ces demandes étaient en suspens depuis plusieurs années sans qu'il y ait de consensus sur l'octroi du statut d'observateur et que le Comité considérait qu'il était important qu'elles renouvellent leur intérêt si elles souhaitaient toujours que leur demande soit examinée. En l'absence de réponse, les organisations seraient retirées de la liste des demandes en attente.

Assistance technique, séances thématiques et activités parallèles

1.21. À chacune de ses réunions, le Comité SPS a également été tenu informé des travaux du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).²⁷ En outre, le Secrétariat a tenu le Comité SPS informé des activités d'assistance technique dans le domaine SPS qui avaient eu lieu en 2023²⁸, y compris: 1) [un cours avancé remanié sur l'Accord SPS](#); et 2) un atelier SPS régional pour les pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et du Caucase.

1.22. Le Comité SPS a aussi continué d'organiser des activités spécifiques pour échanger des données d'expérience et écouter des experts en marge de ses réunions. En novembre 2023, une [séance thématique sur la communication des risques, la mésinformation et la désinformation](#) a été

²¹ [G/SPS/GEN/2078](#) et [G/SPS/GEN/2079](#).

²² L'exposé a été distribué sous la cote [RD/SPS/226](#).

²³ [JOB/TN/CTD/3](#) et [JOB/TN/CTD/3/Corr.1](#).

²⁴ [G/SPS/GEN/2162](#).

²⁵ Le COI avait présenté une manifestation d'intérêt initiale avant la réunion du Comité SPS de juin 2022, reproduite dans le document [G/SPS/GEN/121/Add.20](#).

²⁶ La liste des demandes en attente figure dans le document [G/SPS/W/78/Rev.15](#).

²⁷ [G/SPS/GEN/2102](#), [G/SPS/GEN/2135](#), et [G/SPS/GEN/2158](#).

²⁸ [G/SPS/GEN/997/Rev.13](#).

tenue²⁹, sur la base d'une proposition des États-Unis.³⁰ Elle a traité de la communication sur les risques dans le domaine SPS en mettant l'accent sur les perceptions du public concernant les questions relatives à l'alimentation, à la technologie, à la santé et à l'environnement. Cette séance a permis d'étudier les concepts relatifs à la manipulation de l'information et leur pertinence dans le contexte de l'Accord SPS et de sa mise en œuvre. En particulier, les intervenants ont mis l'accent sur l'évolution de la mésinformation et de la désinformation, y compris leurs effets possibles sur les décisions en matière de politiques, la manière dont elles étaient diffusées au regard des questions relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires agricoles et la manière dont les Membres pouvaient les identifier et y remédier dès leur apparition.

1.23. Outre ces activités, plusieurs activités parallèles ont été organisées en marge des réunions du Comité SPS. Il s'agissait notamment des activités suivantes: 1) une activité parallèle organisée par l'OCDE pour présenter son rapport sur les [procédures d'homologation dans le domaine sanitaire et phytosanitaire: questions clés, leur incidence sur le commerce et les moyens de les traiter](#)³¹; 2) une activité parallèle organisée par le Codex, la CIPV et l'OMSA sur la [surveillance de la mise en œuvre des normes internationales](#)³²; 3) une activité parallèle organisée par le STDF intitulée [Faciliter un commerce sûr: pourquoi la question du genre est-elle importante pour le respect des règles SPS?](#)³³; 4) une activité parallèle organisée par l'Union européenne intitulée "Favoriser l'apprentissage et l'impact: le programme BTSF dans votre langue"³⁴; 5) le lancement de la deuxième édition de l'ouvrage "*the WTO Agreement on Sanitary and Phytosanitary Measures – A commentary*", organisée par Oxford University Press³⁵; et 6) une activité organisée par l'OCDE sur le thème "Coûts, avantages et efficacité des audits à distance pour la sécurité alimentaire internationale".³⁶

Réunion du Comité SPS en 2024

1.24. Le Comité SPS est provisoirement convenu de tenir ses réunions ordinaires les 20-22 mars, 26-28 juin et 13-15 novembre 2024.³⁷ En outre, un atelier sur la transparence aura lieu pendant la semaine du Comité SPS de mars, et des séances thématiques seront programmées au cours de l'année, sur la base des propositions des Membres.

²⁹ Le programme final de la séance thématique figure dans le document [G/SPS/GEN/2155/Rev.1](#), et les exposés et liens vers les enregistrements sont disponibles sur la [page Web](#) dédiée. De plus, les exposés ont été distribués en tant que documents de séance ([RD/SPS/229](#) à [RD/SPS/243](#)), et le rapport de la séance thématique sera mis à disposition dans l'annexe du rapport résumé de la réunion du Comité SPS de novembre 2023.

³⁰ [G/SPS/GEN/2067/Rev.1](#).

³¹ [G/SPS/GEN/2105](#).

³² [G/SPS/GEN/2100](#).

³³ [G/SPS/GEN/2135](#).

³⁴ [G/SPS/GEN/2157](#).

³⁵ Un enregistrement de l'activité parallèle organisée par Oxford University Press est disponible à l'adresse suivante: <https://youtu.be/iLOMzPrOeIo>.

³⁶ [G/SPS/GEN/2156](#).

³⁷ [G/SPS/GEN/2117](#).